

OUVRAGES POUVANT ETRE REALISES

Définition de la notion d'un ouvrage simple réalisé par le titulaire du CAP ébéniste :

Il s'agit d'un ouvrage ne faisant pas appel dans sa conception à des notions de géométrie descriptive, ni de galbe. Il peut cependant intégrer des pièces chantourrées et calibrées. Il est réalisé avec des matériaux pouvant être du bois massif, des panneaux dérivés du bois ou autres matériaux associés. Il sera dépourvu de marqueterie, de sculpture et d'incrustation. Il peut être plaqué par des frisages à joints droits.

La fabrication d'un ouvrage simple mobilise des processus de fabrication courts, mettant en œuvre des assemblages et des quincailleries simples nécessitant des gabarits élémentaires pour leur application.

Ouvrages courants de la profession	Fabrication				Installation
	Très fréquente	Assez fréquente	Peu fréquente	Exceptionnelle	X
Meubles meublants					
Meubles de style patrimonial			X		
Meubles de style régional		X			
Meubles contemporains massifs		X			
Meubles contemporains plaqués	X				
Meubles marqués traditionnels				X	
Meubles marqués contemporains				X	
Meubles avec intégration de matériaux innovants			X		X
Meubles avec intégration de domotique			X		X
Meubles à mécanisme				X	X
Agencement de prestige					
Meubles de style		X			
Meubles contemporains massifs, plaqués et mixtes		X			
Meubles marqués traditionnels				X	
Meubles marqués contemporains				X	
Meubles avec intégration de matériaux innovants		X			X
Meubles avec intégration de domotique		X			X
Meubles à mécanisme			X		X
Habillage et boiserie		X			X